

Cambrai, le 12 mars 2020

Madame, Monsieur,

Si les Cambrésiennes et les Cambrésiens me confient la responsabilité de la gestion de la mairie, notre devoir commun sera la mise en œuvre des 24 mesures de mon « Contrat de Mandature » (www.yp-renouard.fr)

L'une des 24 mesures en question vous concerne tout particulièrement. Elle consiste à **valoriser votre travail en vous donnant les moyens de bien remplir votre mission au service de tous.**

Pour ce faire, je m'engage à **mettre fin à l'inégalité salariale Femme-Homme** (Pour un agent de catégorie B, la différence est actuellement de 318 €)...

Dès 2021, un véritable « Plan d'évolution de carrière » sera mis en place pour chaque agent de la Mairie, du C.C.A.S et de la CAC.

Les outils techniques des agents seront modernisés où cela s'avère nécessaire (propreté urbaine, espaces verts, cimetières, services techniques, services administratifs...) **et je reconnaitrai la pénibilité de certaines tâches.**

Notre objectif d'un service public local de qualité doit être conforté et renforcé et, pour ce faire, **il est impératif que chacun(e) ressente un bien-être au travail et, pour cela, soit reconnu(e) professionnellement et bénéficie d'une juste rémunération.**

Je clarifierai **l'organigramme des services et de leurs fonctions** au regard des charges nouvelles qui pèsent avec la mutualisation de plus en plus de services de la Ville avec ceux de la C.A.C.

Une gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, permettra à chacun d'avoir un déroulement de carrière organisé et cohérent et de bénéficier d'un plan de formation adapté à ses besoins et qui tienne compte de sa volonté d'évolution.

Au regard de ces multiples enjeux, **toute charge supplémentaire demandée à un service ou à un agent, sera évaluée avant d'être mise en œuvre.**

Mes engagements sont autant de réponses aux critiques formulées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion actuelle (Rapport du 10/04/19 consultable sur le Net, via CRC Hauts de France, Pages 10 à 13 et 37 à 48).

Pour concrétiser tout ceci, c'est l'un des vôtres, à savoir un agent travaillant pour une collectivité départementale, qui sera votre adjoint de référence car, « qui mieux qu'un agent de la Fonction Publique Territoriale pour s'occuper des agents de la Fonction Publique Territoriale ! »

Je sais aussi qu'une alternance peut engendrer des craintes et des interrogations. Ces appréhensions face au changement sont légitimes.

Je vous assure que **nous privilégierons l'écoute et le dialogue en toute sérénité avec vous, vos représentants syndicaux, sans oublier bien sûr, l'Amicale du Personnel.**

Convaincu de la loyauté et du professionnalisme de chacune et de chacun d'entre vous, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Yves-Pascal Renouard

www.yp-renouard.fr

f envie d'agir pour Cambrai